

“ Qu'il ressort des déclarations faites en cette Chambre par des ministres de la Couronne que nos obligations actuelles pour subventions aux chemins de fer et pour travaux publics actuellement en voie d'exécution nécessiteront une nouvelle dépense de \$20,000,000 calculée comme suit :—

Subventions aux chemins de fer maintenant votées...	\$8,729,000
Canaux du Saint-Laurent.....	6,000,000
Canaux de la Vallée de la Trent.....	5,000,000
Chemin de fer Intercolonial et menus travaux.....	1,000,000
	\$20,729,000

“ Que l'intérêt sur cette somme, ainsi que la subvention à payer pour un service rapide sur l'Atlantique, tel que prévue par statut, augmenteront nos charges annuelles fixes déjà très lourdes d'une autre somme de \$1,400,000.

“ Que vu que des sommes énormes sont actuellement payées par la population du Canada et ne rentrent pas dans le trésor, et que les charges au peuple font de ce chef augmentées dans une large mesure et sans nécessité, et qu'il est de la plus grande importance pour le bien-être public, non seulement de diminuer les dépenses extravagantes actuelles, mais d'alléger ces fardeaux aussi largement et aussitôt que possible,—il est à propos qu'en prenant des mesures pour “ établir l'équilibre entre le revenu et la dépense,” tel que recommandé dans le discours du Trône, le tarif actuel soit modifié de manière à en faire un tarif de revenu seulement.”

Et la question étant de nouveau posée sur le dit amendement,—la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Sur motion de M. McMullen, secondé par M. Landerkin,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors, la Chambre s'ajourne à demain.